

L'espoir d'une place stable s'éloigne, mais le travail fait toujours rêver. Du temps partiel subi à l'intérim ou au statut d'auto-entrepreneur, la précarité s'installe sur le marché. Les jeunes et les moins diplômés sont les premiers concernés par le chômage et les pires contrats.

Dossier réalisé par Florence Raynal et Françoise Vlaemynck



Même dans le secteur public, la précarité du travail gagne du terrain. Les personnes les plus menacées sont les jeunes et les moins diplômés.

Tout est précaire, surtout le travail

SALARIAT. L'instabilité progresse pour les jeunes.

Certains chiffres se passent de commentaires. Ainsi, en 2010, plus de 80 100 personnes sont venues grossir les rangs déjà bien fournis des chômeurs recensés par Pôle emploi. Si on y ajoute ceux en activité réduite, ce sont 202 500 individus supplémentaires qui se sont inscrits au chômage l'an passé. Au total, 4,3 millions de personnes se retrouvent ainsi confrontées, en France, au manque de travail. Et encore cela ne tient-il compte que des chômeurs officiels, c'est-à-dire ceux qui sont référencés par Pôle emploi et qui sont tenus de rechercher un travail. La crise est passée par là, certes, mais elle n'a fait que confirmer une tendance déjà installée : la précarisation de l'emploi. Le phénomène ne frappe cependant pas à l'identique toutes les catégories sociales. Ainsi, selon l'Insee,

en 2009, cadres et professions intermédiaires frôlaient le plein emploi avec respectivement des taux de chômage de 3,8% et de 5,3% quand ceux des employés et des ouvriers s'élevaient respectivement à 8,7 et 13,2%. Parmi les ouvriers non qualifiés, il avoisinait même 21%. Autre paramètre important : l'âge. En 2010, l'Insee a évalué que 23,3% des actifs au chômage avaient entre 15 et 24 ans. Seule note positive dans ce concert de mauvaises nouvelles : le chômage des femmes est descendu au niveau de celui des hommes. Malheureusement, cette égalisation se fait en partie en trompe-l'œil. En réalité, les femmes ont surtout « bénéficié » de l'essor d'emplois de piètre qualité. Aujourd'hui, la précarité se manifeste, en effet, « de plus en plus par un sous-emploi durable, fait de

temps partiel imposé et accepté faute de mieux, d'emplois non qualifiés qui se développent dans les services. Les femmes sont surreprésentées dans ce sous-emploi durable [...] porteur de bas salaires », souligne Françoise Milewski, économiste de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). L'enquête du Centre d'études et de recherches sur les qualifications, Génération 2001, n'est pas moins pessimiste, puisqu'elle atteste que, pour leur premier emploi, tous niveaux d'études confondus, 23% des jeunes filles ont été embauchées à temps partiel contre 9% de leurs homologues masculins. Lorsque, de surcroît, elles ne sont pas qualifiées, elles se retrouvent à 38% dans ce cas, contre 12% des garçons : une fréquence trois fois plus élevée ! En

2007, l'Insee avait déjà relevé que plus d'un actif sur 20 exerçait son métier durant un temps partiel subi. La proportion était en outre bien supérieure chez les publics les moins qualifiés, en place aux postes les plus précaires notamment dans le nettoyage et la distribution. Les contrats à temps partiel subi auraient par ailleurs crû de 260 000 depuis 2008, selon Mathieu Plane, économiste de l'OFCE. Une réalité qui ne peut qu'accroître la masse des travailleurs pauvres – estimés à 2 millions – dont on sait qu'ils cumulent pour la plupart des emplois à temps partiel ou fractionnés (alternance d'emploi et d'inactivité).

Les embauches atypiques se multiplient

À côté de la montée du chômage se développe ainsi une précarisation de la condition salariale. Ce que pointe le sociologue Robert Castel, dans le journal suisse *Le Temps*, du 11 novembre 2010 : « Il n'y a pas seulement des gens qui n'ont pas de travail, mais des gens qui continuent à travailler dans des



Photos Olivier Pasquiers/Le bar Floréal, photographie



En coopérative, je suis solidaire

Il y a 20 ans, je suis parti vivre en Angleterre. À mon retour, j'ai effectué des boulots alimentaires, puis j'ai subi deux licenciements économiques. À 40 ans, je me suis dit qu'il était temps de faire ce dont j'avais envie : des traductions. J'ai découvert le principe des coopératives d'activité et d'emploi. Depuis deux ans, je suis salarié de l'une d'elles et je commence à vivre de mes travaux alors que j'arrive en fin de droits. L'ambiance dans les entreprises est devenue très tendue, c'est de pire en pire, mais en créer une reste lourd. Le système de la coopérative, tout en étant souple, donne bien davantage de droits que l'auto-entrepreneuriat. Surtout, je m'y sens bien car il défend des valeurs auxquelles j'adhère. En particulier, la solidarité.

Hervé Landecker,
salarié de Coopaname

J'ai dû emprunter pour me lancer

J'ai été salarié dans un magasin de discount alimentaire. Après des licenciements, j'ai été accablé de travail. Comme je disais les choses clairement, ils ont profité du fait que j'ai égaré des clés pour me virer. Après un an de chômage, j'ai accepté de faire une formation. On était 11 et pas un seul n'a trouvé un emploi salarié dans ce cadre. Une fois au revenu de solidarité active, j'ai décidé à 46 ans de me mettre à mon compte, en tant qu'auto-entrepreneur. Aujourd'hui, je vends des livres pour enfants sur les marchés. Je n'ai reçu aucun financement des pouvoirs publics. J'ai dû emprunter à des proches de quoi acheter un camion et du matériel. Au moins, même si ce n'est pas facile, mon boulot me plaît.

Mohamed Hamoudi,
vendeur ambulant à Paris

conditions de plus en plus précaires en deçà de ce qui était, et de ce qui est encore, le statut de l'emploi. C'est-à-dire un certain nombre de prestations sociales fortes attachées au fait de travailler, en termes de salaire, de protection sociale, de droit du travail, etc.» Une condition que l'auteur des *Métamorphoses de la question sociale* – un classique – nomme «le précarariat».

Si environ 60% des travailleurs bénéficient en France d'un contrat à durée indéterminée (CDI), ce n'est pas le cas de ceux qui entrent sur le marché du travail, puisque près de trois sur quatre le font sous des formes atypiques. Cela

signifie «que la précarité de l'emploi est en train de remplacer la stabilité de l'emploi comme régime dominant de l'organisation du travail», analyse le sociologue. Dans un entretien au *Monde* du 22 février 2011, Denis Fougère, directeur de recherche au CNRS, signalait, de son côté, que «dans l'Hexagone, près de cinq embauches sur six se font sur un emploi dit précaire». Et d'observer : «Les entreprises n'utilisent pas les contrats temporaires comme une période probatoire mais comme une variable d'ajustement, sans pérenniser les gens dans l'emploi.» Un grand nombre ne peut bénéficier de droits à l'allocation chô-

mage ou alors pour très peu de temps. Dans ces conditions, c'est leur vie tout entière qui se précarise. À nouveau, les jeunes se situent aux premières loges. Ainsi, les 15-24 ans sont-ils cinq fois plus représentés que leurs aînés parmi les personnes relevant d'un contrat précaire, qu'il soit à durée déterminée (CDD), d'intérim ou d'apprentissage. Des jeunes se retrouvent de surcroît à devoir cumuler les stages pour tenter de se frayer un chemin. Ce que dénonce Génération précaire. Récemment encore, l'association a pointé des annonces de firmes recrutant qui «un vendeur stagiaire pour les soldes, non rémunéré, parlant anglais

et italien», qui «un manager des ventes stagiaire» chargé d'encadrer 30 personnes et de gérer un chiffre d'affaires annuel de 2 à 5 millions d'euros... «Depuis des années, nous demandons qu'un état des lieux soit fait sur le poids réel des stages dans l'économie car on a vendu l'idée qu'il s'agissait d'un outil formidable pour l'insertion des jeunes, or leur chômage n'a cessé de s'amplifier», martèle Guillaume, porte-parole de l'association, pour qui le recours massif aux stages nuit à l'emploi, par une concurrence déloyale. Dans certaines entreprises ou services, plus de la moitié des effectifs seraient formés par des stagiaires, rémunérés

Le boom des auto-entrepreneurs

En 2010, les Français ont créé... 622 000 entreprises, soit 7 % de plus qu'en 2009. Pour autant, 95 % d'entre elles l'ont été sans salarié, selon l'Insee. En fait, 58 % de ces

entités ont émergé dans le cadre de l'auto-entrepreneuriat. Ce régime, lancé en 2009, permet à quiconque (chômeur, étudiant, salarié, fonctionnaire, retraité...) de se mettre

à son compte facilement, tout en gardant ses éventuels revenus. Les formalités sont simples et les charges, proportionnelles au chiffre d'affaires. La formule a eu pour

principal mérite de faire sortir certaines personnes du travail au noir. Elles y ont trouvé là un statut légal, avec une protection minimale. Mais le système produit en parallèle maints effets pervers. Notamment, certains se retrouvent désormais

poussés à quitter l'entreprise dont ils sont salariés pour poursuivre leur activité sous ce statut plus précaire ou à l'accepter pour entamer une collaboration. Ils perdent ainsi tous les droits afférents au contrat de travail.

Les Portugais exaspérés par les « reçus verts »

Ni congés payés, ni indemnités, ni droits au chômage, ni prime d'ancienneté... Contrats précaires par excellence, les *recibos verdes*, ou reçus verts, font recette au Portugal. Créés en 1978 pour les professions libérales, ces coupons détachables avec lesquels des travailleurs se font payer, concernent aujourd'hui plus de 20 % des actifs portugais, soit environ un million de personnes. Considérés comme des prestataires de service et non comme des salariés, ceux-ci n'ont aucune garantie d'emploi et doivent eux-mêmes cotiser à la Sécurité sociale – une obligation que beaucoup ne respectent pas faute de revenus suffisants – comme à la caisse de retraite dont ils dépendent. Beaucoup pourtant exercent au sein d'entreprises et ont des horaires fixes. Les employeurs ne versent, de leur côté, aucune cotisation patronale. Parmi eux : l'État, qui emploie des dizaines de milliers de personnes sous ce statut. Depuis 2007, un mouvement s'est formé pour dénoncer ce qui incarne la précarité sociale galopante au Portugal et faire cesser le recours à ce dispositif abusivement détourné : Ferve (*Fartos d'estes recibos verdes*) ou « Ras-le-bol de ces reçus verts ».

Travail au noir et petits boulots en Espagne

Près d'un tiers des salariés exercent dans le cadre d'un emploi précaire en Espagne, pays où le chômage se situe parmi les plus élevés d'Europe. Fin 2010, le taux de ce dernier touchait 20,3 % des actifs, soit 4,7 millions de personnes. Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement concernés puisqu'ils sont à 43 % frappés par le chômage et la moitié de ceux qui travaillent ont un contrat temporaire. Les salaires suivent... Nombre de familles ne survivent que « grâce » à l'économie informelle. Celle-ci représenterait désormais 21,5 % du PIB. Le travail au noir s'est considérablement développé, passant de 500 000 personnes avant 2008 à 856 000 fin 2010. Mais les chiffres pourraient se révéler bien supérieurs, d'autres cumulant activité déclarée et travail au noir. Construction, agriculture, commerce, hôtellerie sont parmi les secteurs les plus touchés. Quant aux petits boulots, ils fleurissent ça et là. Récupération-revente de papiers et cartons à recycler, marchés à la sauvette, services en tous genres... Une partie de la jeunesse envisage désormais de tenter sa chance dans d'autres contrées. (*Le Monde*, 10-3-2011 et www.hebdo.ch, 16-2-2011)

au rabais. Et de s'indigner : « Il n'existe aucune limitation à leur nombre, c'est scandaleux. Plus largement, on assiste à une fragilisation durable des jeunes. Pour beaucoup, leur inactivité n'est pas indemnisée et leur insertion est si difficile qu'ils finissent par travailler au noir. »

Pour les jeunes générations et les moins diplômés, l'avenir ne s'annonce guère meilleur. Un fossé semble en fait s'être creusé sur le plan de la stabilité de l'emploi. Le Centre d'études de l'emploi dans son enquête « Mobilité et stabilité sur le marché du travail : une dualisation en trompe-l'œil » (2010) a en effet pointé que les

générations bénéficiant le plus des postes stables sont celles qui sont nées entre 1944 et 1963, donc, plutôt en fin de carrière. La même enquête montre également que la hausse de la mobilité s'est « accompagnée d'une proportion toujours plus élevée de passages par le chômage et s'est concentrée sur les emplois les moins qualifiés ». À l'inverse, les auteurs observent que « la progression de la stabilité en emploi a principalement concerné les emplois de cadres et de professions intermédiaires, ceux de la sphère publique ou des grandes entreprises industrielles et financières ». Ainsi, constate Denis Fougère, on

se trouve « dans une situation de dualisme du marché du travail : une majorité de salariés vit dans une relative protection, et un "noyau dur" croissant vit la précarisation. On peut désormais craindre que de plus en plus d'individus n'accéderont pas, au cours de leur vie professionnelle, à un emploi stable ». Jugeant un retour en arrière peu probable, face au « précarariat », Robert Castel estime dès lors essentiel de résoudre la question : « Comment attacher de la protection à ces situations de plus grande mobilité ? » Et d'évoquer une piste : « Attacher des droits à la personne, au travailleur et non au statut de l'emploi. »



Olivier Pasquiers / Le bar Floreal, photographie

Arabelle s'est lancée dans la création de mode avec une coopérative.

DOSSIER

Des secteurs sont fragilisés

PAROLE D'EXPERTE

Derrière la « qualité de l'emploi » se mêlent plusieurs réalités. On trouve tout d'abord la sécurité socio-économique : le contrat de travail, le niveau de salaire, sa possible progression. Viennent ensuite les conditions de travail, puis l'accès à la formation continue, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée et enfin l'égalité de genre. Ces dernières années, certains éléments se sont améliorés telles l'égalité hommes-femmes ou la formation, mais d'autres se sont dégradés. On assiste à une précarisation de certains emplois par un recours croissant aux contrats à durée déterminée, au temps partiel non choisi... En fait, la qualité de l'emploi a eu tendance globalement à s'élever mais, en parallèle, s'est développé un volant d'emplois de mauvaise qualité, plutôt dans les services à la personne ou la distribution, qui génèrent de la pauvreté. Les jeunes et les moins qualifiés sont les plus touchés. Les personnes avec un niveau de diplôme bas ou inexistant se retrouvent en effet dans les emplois cumulant les aspects négatifs : contrat atypique, salaire faible (aggravé par le temps partiel) et figé, absence de perspective de carrière, accès très limité

à la formation continue, horaires souvent décalés et permettant peu de concilier vie professionnelle et vie privée. Quant aux jeunes, leur situation est hétérogène. Ils ont certes une probabilité plus forte d'accéder à des emplois précaires mais, pour la majorité, leur trajectoire finit par être positive : ils obtiennent à terme un contrat à durée indéterminée ou des améliorations de salaire. En revanche, les moins qualifiés se retrouvent durablement dans les emplois de mauvaise qualité. Cette réalité peut générer une réelle inégalité. Cela peut aussi avoir des conséquences sur la vie familiale, la possibilité de vivre en couple...

L'activité est toujours un objectif social

En France, les travailleurs estiment qu'avoir un bon emploi équivaut d'abord à gagner un bon salaire, à disposer d'un contrat stable et à pouvoir maîtriser ses horaires. Il s'agit d'un préalable à l'épanouissement professionnel. Aujourd'hui, de manière générale, le travail

reste considéré comme un facteur d'intégration sociale. D'ailleurs, même quand les gens n'ont accès qu'à des emplois de mauvaise qualité et que l'avantage financier qu'ils en tirent est faible au regard des allocations dont ils pourraient bénéficier, ils préfèrent avoir une activité.

La situation actuelle impose cependant une véritable réflexion car, depuis une vingtaine d'années, la « flexibilité » tend à s'ancre. Il convient de s'interroger sur la frontière entre flexibilité et précarité, et de ne pas aller plus loin en la matière. Il faut penser la question des trajectoires, analyser ce qu'il faut instaurer pour accompagner les parcours : droit à l'orientation professionnelle, accès à la formation et, bien entendu, garantie d'une protection sociale continue distincte de l'état du marché du travail.

Christine ERHEL, économiste au Centre d'études de l'emploi (CEE)



DR